



## Procès Verbal

*Le dix-sept Octobre deux mil quatorze, vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAUDRAT Didier, Maire*

*Étaient Présents : GAUDRAT Didier - DARRAS David - CHASSAGNE Jean François - PISSOCHET France - GRUET Claire - VIGNE Olivier - GILLES Xavier - GOURDON Catherine - LANGLOIS Michel - COMPAGNON Gilles lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

*Absents Excusés : DABLEMONT Magali - DAVID Candice - MOULIN Ludovic - CARON ROBERT Marie Christine -*

*Absent : Néant*

*Démissionnaire : LEMAIRE Françoise*

*Pouvoir : Mme CARON ROBERT M.C. donne pouvoir à Mr CHASSAGNE J.F. pour l'intégralité de la séance.*

*Secrétaire de séance : GRUET Claire*

*Lecture est donnée du Procès-verbal de la précédente réunion, lequel est adopté à l'unanimité.*

### **ACCUEIL PERISCOLAIRE**

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à une abstention et 10 votes « Pour »*

*Accepte de modifier les conditions d'accès à l'accueil périscolaire à compter du 03 Novembre prochain et ce pour l'année scolaire en cours en reprenant les conditions proposées par la commission des affaires scolaires à savoir :*

- *D'accepter les élèves de 6me et 5me à compter du 03 Novembre mais uniquement pour l'année scolaire en cours soit jusqu'au 03 Juillet 2015 sous réserve que :*
  - o *Les deux parents travaillent*
  - o *Que les enfants aient fréquenté l'accueil périscolaire pendant leur scolarité au primaire*
  - o *Que les gouters qui seront servis le soir seront payants.*
- *Précise que cette dérogation ne sera acceptée que pour cette année et que si besoin une nouvelle étude sera faite pour la rentrée de septembre 2015*
- *Précise également qu'en aucun cas l'accueil ne sera possible au-delà de la 5me. Aucune dérogation ne sera acceptée pour les élèves de 4me et plus.*

### **SIGNATURE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE CAF POUR ACCUEIL PERISCOLAIRE**

*Sur la proposition de Mr le Maire, le conseil municipal accepte à une abstention et 10 Votes « Pour », le renouvellement de la convention avec la CAF concernant le Contrat Enfance Jeunesse pour l'accueil périscolaire et autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires pour le renouvellement à compter du 01 Janvier 2014.*

### **ACHAT DES CADEAUX DE NOEL ANNEE SCOLAIRE 2014-2015**

*Le conseil municipal après en avoir délibéré et à 4 Abstentions et 7 votes « Pour »*

*ACCEPTÉ la proposition de la commission des affaires scolaires pour l'achat des cadeaux de noel pour l'année scolaire 2014-2015 et ce de la façon suivante :*

- *De revenir sur la décision du 17 Juillet en remettant en place l'achat de cadeaux de noël pour l'année scolaire en cours en précisant qu'une réunion se fera en début*

*d'année 2015 pour revoir le fonctionnement pour les années scolaires à venir, réunion avec les 3 maires du RPI et le corps enseignant.*

- *De verser une subvention basée sur un maximum de 15 €uros par élèves en décidant de ne verser cette subvention qu'à la production des factures d'achat de jouets de noel et du spectacle. Dans le cas où le cout unitaire de la prestation serait inférieur à 15 €uros, la subvention sera ajustée et versée sur la base du cout réellement payé par les écoles.*

### **CONSULTATION ASSURANCES POUR CONTRATS AU 01 JANVIER 2015**

*Le conseil municipal et après en avoir délibéré et à l'unanimité*

*AUTORISE Mr le Maire à mettre en place un marché à procédure adaptée et DECIDE de demander à trois compagnies : SMACL, GROUPAMA et MMA pour le renouvellement des contrats à compter du 01 Janvier 2015 en sachant qu'ils auront une durée ferme de 3 ans.*

### **MOTION REFORME TERRITORIALE**

*Après en avoir délibéré et à 1 vote « Contre », 2 « Abstention » et 8 votes « Pour »,*

*Le conseil municipal accepte la motion proposée concernant la réforme territoriale qui avait été proposée par les conseils généraux et qui a été transmise à chaque conseiller municipal pour étude.*

### **QUESTIONS DIVERSES**

***RAPPORT SIVOM VAL D'ALLIER** : Mr le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu par mail le rapport (RPQS) sur l'eau du SIVOM VAL D'ALLIER de l'année 2013 (avec les indicateurs de performances définis par le décret du 02 Mai 2007) adopté par le Comité Syndical lors de l'Assemblée Générale du 24 Février 2014.*

***11 NOVEMBRE** : Mr le Maire rappelle la cérémonie du 11 Novembre qui aura lieu à 11h15 au monument aux morts pour dépôt de gerbes et de roses par les enfants.*

***La séance est levée à 22 H***